

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance extraordinaire par visioconférence.

Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

Le 2 septembre 2021, à 16 h 30, par visioconférence.

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (MRC)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum - Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1						
4	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
4.1						
5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL					
5.1						
6	SÉCURITÉ					
6.1						
7	TRANSPORT					
7.1						
8	GESTION DES TERRES PUBLIQUES					
8.1						
9	LOGEMENT SOCIAL					
9.1						
10	CULTURE ET PATRIMOINE					
10.1						
11	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT					
11.1	Adjudication du contrat pour le projet <i>Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts</i> (travaux de fermeture)			x		
12	AFFAIRES NOUVELLES (Article 153, si tous présents)					
12.1						
12.2						
12.3						
13	Période de questions	x			Heure (début) : (fin) :	
14	Levée de la séance			x	Heure (fin):	